



Région académique
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Lyon, le mercredi 2 mai 2018

Rectorat

**Inspection
Pédagogique**

Régionale

Téléphone

04.72.80.63.38

04.72.80.60.09

04.72.80.63.83

Télécopie

04.72.80.63.37

Mél.

ipr@ac-lyon.fr

92, rue de Marseille
BP 7227
69354 Lyon cedex 07

Attribution de la certification complémentaire en Histoire de l'Art

Session 2018

- Rapport du jury -

1. Composition du jury

Mme Sandra GOLDSTEIN, présidente du jury, IA-IPR d'arts plastiques, chargée du suivi de l'enseignement « Histoire des arts »,

Mme Gwenaëlle HERGOTT, IA-IPR d'histoire-géographie, chargée du suivi de l'enseignement « Histoire des arts »,

M. Damien DELILLE, maître de conférences en histoire de l'art contemporain, Université Lyon II Louis Lumière,

Mme Sophie ONIMUS-CARRIAS, conservateur du patrimoine, responsable du service culturel au Musée des Beaux-Arts de Lyon.

2. Candidature et résultats

Nombre de candidats : 5

Nombre de candidats présents à l'oral de l'examen : 4

Nombre d'absents : 1

Parmi ces candidats,

- 2 ont obtenu une note supérieure ou égale à 10 et se voient délivrer la certification complémentaire, dans le domaine des Arts, option histoire de l'art,

- 2 candidats ont obtenu une note inférieure à 10.

3. Constats et analyses

Le nombre de candidats inscrits a été particulièrement faible cette session. Leurs profils sont variés et leurs expériences professionnelles sont toutes singulières. La qualité des rapports et des prestations orales ont été très inégales. Dans l'ensemble, les candidats avaient pris connaissance des attentes du jury de l'écrit et de l'oral. Le degré de préparation a été très variable d'un candidat à l'autre. D'autre part, alors que certains avaient une bonne connaissance des programmes d'histoire des arts, d'autres confondaient les attendus de ceux du collège avec ceux de l'enseignement optionnel de lycée.

Pour rappel, cette certification a pour objectif de permettre à certains enseignants titulaires de prétendre à postuler sur un service en enseignement de spécialité ou facultatif en enseignement histoire des arts en lycée. De ce fait, il est impératif pour les membres de jury de s'assurer dans un premier temps de la connaissance par les candidats des programmes qui les régissent et de leurs spécificités.

« L'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum ». Il est attendu que la phase de présentation orale ne soit pas redondante avec l'ensemble et la structure du dossier tel qu'il a pu être lu au préalable par les membres du jury.

Durant cette phase de présentation, les candidats ayant pris soin de lire les rapports précédents, ont fait l'effort de rendre compte des expériences pluridisciplinaires qu'ils ont pu expérimenter. Le jury en profite pour insister sur le fait que l'enseignement de l'histoire des arts en lycée repose sur une approche co-disciplinaire des œuvres. Cette dimension pluridisciplinaire, qu'elle prenne la forme d'une démarche interdisciplinaire ou transdisciplinaire, ne peut donc pas être prise en charge par une seule personne. Elle est le fruit d'un réel travail d'équipe, réfléchi, coordonné et planifié, dans lequel chaque discipline garde sa spécificité tout en dialoguant et échangeant avec les autres pour aider les élèves à accéder aux œuvres, à susciter une approche sensible et à les comprendre.

L'exposé est suivi « d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum ». En général, les candidats conçoivent les objectifs de cet enseignement, son organisation, ainsi que les compétences et les connaissances attendues des élèves. La plupart des candidats font valoir une expérience avec l'enseignement de l'histoire de l'art soit au cours de leur formation initiale, soit dans leur expérience professionnelle en l'incluant dans leur enseignement. Le jury a apprécié que des candidats mènent une réflexion sur leur pratique professionnelle ainsi que sur les finalités de l'enseignement de l'histoire des arts.

Lors de l'entretien, certains ont su exprimer leur engouement pour les arts et la culture. Le jury a néanmoins regretté que les candidats ignorent l'actualité artistique et culturelle locale ainsi que nationale. La fréquence de leurs visites dans les institutions culturelles semble également occasionnelle.

Néanmoins, ils ont tous présenté les actions qu'ils ont menées dans le cadre de leur service d'enseignants qui ont contribué à l'ouverture culturelle de leurs élèves collégiens et/ou lycéens. Ils en étaient soit des participants, soit les organisateurs. Tous ont notamment mentionné une sortie avec une ou des classes à la Biennale d'art contemporain de Lyon, sans pour autant développer le contenu et les finalités de ces visites. Par exemple, ils étaient dans l'incapacité de nous préciser les titres de certaines œuvres vues et appréciées par les élèves, ou bien les artistes proposés à l'étude.

Il a également été fait souvent mention du Street art abordé en classe ou bien vu à l'occasion de visites en milieu urbain. Sans aucunement remettre en question les qualités et l'intérêt de cette forme d'art, il est rappelé que les champs artistiques sont variés et riches. Il ne faudrait pas exclusivement se concentrer sur ce type de pratique artistique. D'autre part, il serait attendu que les exemples choisis favorisent davantage la consolidation des connaissances des élèves, notamment autour du patrimoine local, ou bien une réelle et large ouverture culturelle en direction de l'art contemporain.

Le jury valorise, bien évidemment, les enseignants qui ont connaissance du patrimoine local, des institutions culturelles régionales et des collections des musées, et qui ont pour souci de replacer ces ressources locales dans les enjeux

historiques et esthétiques de leur époque comme dans la perspective d'une histoire générale de l'art.

Concernant la compréhension du fonctionnement de cet enseignement optionnel en lycée, les candidats n'en ont pas toujours compris les enjeux pluridisciplinaires et l'apport de chacun des membres experts dans un champ particulier.

En fin d'entretien, il a été systématiquement demandé à tous les candidats une analyse d'œuvre et ou d'un document iconique à portée artistique. A titre indicatif, la liste des œuvres proposées est mentionnée ci-dessous :

Une peinture de Lorenzo COSTA, *La Nativité*, datant de 1490, conservée au musée des Beaux-Arts des Lyon,

Une *Boite en valise* de Marcel DUCHAMP, réalisée entre 1936 et 1941, conservée au MNAM, Centre Pompidou à Paris,

Le *Jardin d'émail* de Jean DUBUFFET installé au musée de Kröller-Müller, datant de 1972,

Une façade du musée Guggenheim à Bilbao édifée par Franck O.GEHRY en 1997.

Les candidats ont fait preuve de certaines capacités d'analyse. Ils ont eu recours à une terminologie spécifique à des œuvres picturales, en volume et architecturale. Néanmoins l'usage du vocabulaire mériterait d'être enrichi et les connaissances historiques des œuvres devraient être plus solides.

Cette année encore, l'éducation musicale et chant choral a été un des grands absents, puisque depuis plusieurs années peu de professeurs de cette discipline se présentent à cette certification. Or, c'est d'autant plus regrettable que lors de ces trois dernières sessions, l'ensemble des postes était à pourvoir, les enseignants d'éducation musicale en charge de cet enseignement ayant fait valoir leur droit à la retraite.

4. Evaluation

Le jury a pris en considération les connaissances et les compétences des candidats en « histoire de l'art » et des expériences dans l'enseignement de « l'histoire des arts » : formations suivies, connaissance des programmes, expériences professionnelles et personnelles, connaissances en histoire de l'art, capacités à analyser une œuvre d'art... Une note positive signale une adéquation entre le profil du candidat et la certification recherchée. En revanche, une note négative a été attribuée lorsque le candidat n'était pas en phase avec les objectifs de la certification et où l'examen n'a pas permis de montrer qu'il a su définir les apprentissages attendus pour les lycéens en histoire des arts.

5. Recommandations

Dans le cadre de leur préparation, nous conseillons aux candidats de :

- consulter les textes officiels, dont le Bulletin Officiel n°39 du 28 octobre 2004, qui présente la Certification complémentaire et le déroulement de l'épreuve ;
- prendre connaissance des programmes qui régissent cet enseignement en lycée (option obligatoire et option facultative) ;
- prêter toute leur attention à la constitution du dossier qui doit présenter de façon claire et structurée les formations suivies, les actions menées ou les expériences de l'enseignant en rapport avec ce champ disciplinaire ;

- actualiser leurs connaissances en arts par des lectures ou des conférences et consolider ses compétences relatives à l'approche des œuvres dans les différents domaines artistiques en suivant des formations ;
- entretenir une appétence pour les arts et la culture en suivant l'actualité et en fréquentant les institutions.